Le Guide pour mieux entretenir et vivre dans votre logement



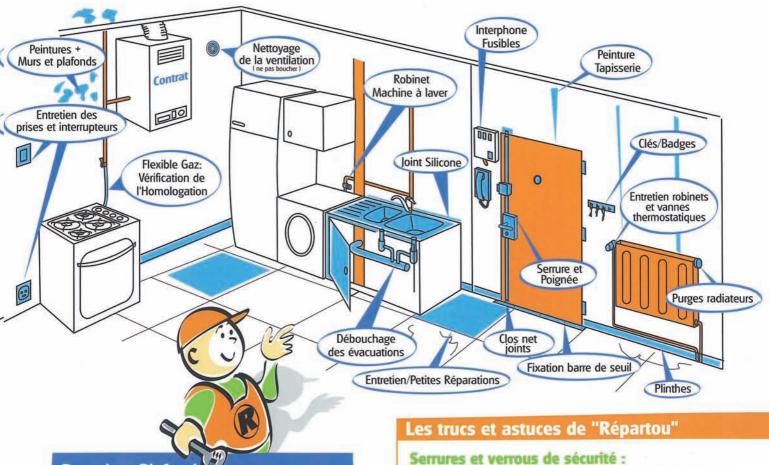
Les réparations locatives

Ce guide est destiné à vous aider à identifier les différents types de travaux d'entretien et réparation qui sont normalement à la charge du locataire. Vous trouverez également quelques conseils d'utilisation des équipements de votre logement.

Les indications des réparations locatives s'appliquent à un « usage normal des lieux ». En cas de dégradations les travaux restent à la charge totale du locataire.



L'entrée et la cuisine



Du sol au Plafond

Il appartient au locataire d'effectuer les menues réparations concernant les sols, les murs et le plafond tels que : les trous dans les murs, les papiers peints déchirés, les sols tâchés, poinçonnés par les meubles, le carrelage cassé...

Les conseils de "Répartou"

Si votre logement est équipé d'un dispositif de ventilation mécanique contrôlée (VMC) celui-ci assure automatiquement le renouvellement de l'air frais. Les bouches d'aération ne doivent en aucun cas être obstruées. Nettoyez-les au minimum, une fois par an. En hiver et pour des raisons d'économie, si vous ouvrez les fenêtres, n'oubliez pas de couper le chauffage de la pièce pendant l'aération.

Veillez à graisser, remplacer les petites pièces ainsi que les clés égarées ou détériorées.

Sols:

Utilisez des produits d'entretien adaptés au type de surface. Pour les dalles plastiques et le carrelage, évitez le lavage à grande eau. Pour les moquettes : L'aspirateur ou le balai mécanique suffisent pour l'entretien courant. Il est conseillé d'effectuer périodiquement un shampooing avec un produit spécial.

Papiers peints :

Prenez toujours la précaution de décoller le papier peint existant avant d'en changer.

Murs:

Pour fixer des tableaux, éléments etc.. utilisez des crochets ou des chevilles appropriés au support pour éviter toute dégradation.

Le séjour

Modifications et transformations

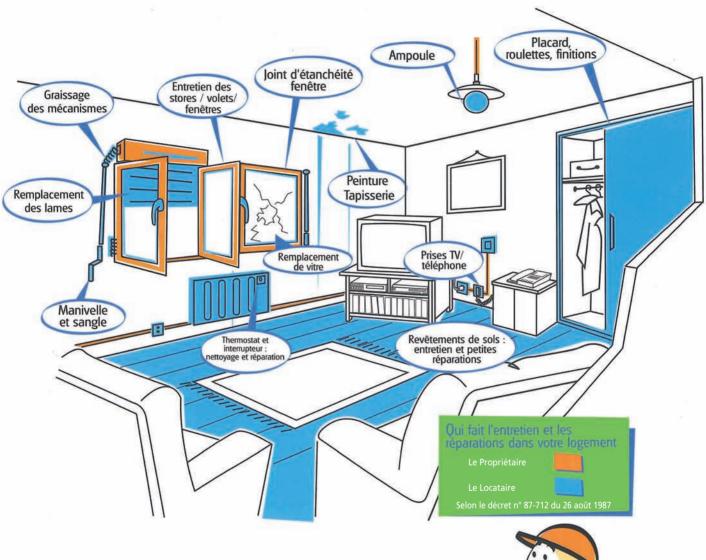
Toute transformation importante de votre logement doit donner lieu à une demande d'autorisation écrite auprès du propriétaire.

Exemple : changement de type de sol, démolition de cloisons...
N'entreprenez rien sans avoir obtenu l'accord
de la SOMCO.

Les trucs et astuces de "Répartou"

Fenêtres, Menuiserie et Volets :

Vérifiez régulièrement que les rainures d'égouttage et trous d'évacuation de vos fenêtres ne soient pas obstrués. Huilez périodiquement les paumelles, crémones, parties mobiles et mécanismes.



Les conseils de "Répartou"

Chauffage:

Pour la chaudière, lisez la notice d'utilisation et en cas de problème téléphonez à l'entreprise chargée de l'entretien (l'adresse et le numéro de téléphone sont indiqués sur la chaudière).

Pensez à nettoyer vos radiateurs.

Moisissures :

Aérez régulièrement votre appartement et veillez à ne pas faire descendre la température en dessous de 15° C. afin d'éviter la condensation et l'apparition de moisissures nuisibles à l'habitation.

Fermez les portes de la cuisine et de la salle de bain pour prévenir des dégagements importants de vapeur.





salle de bain et les WC

Les trucs et astuces de "Répartou"

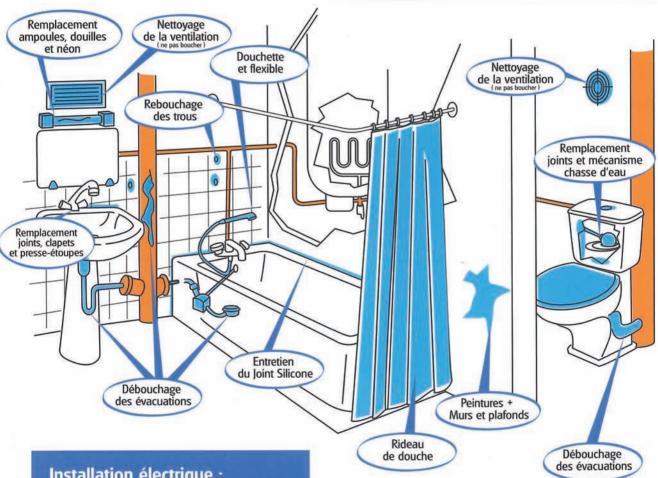
Plomberie et Robinetterie :

Vérifiez occasionnellement le bon fonctionnement du robinet d'anêt d'eau principal de votre logement et du groupe de sécurité si vous êtes équipé d'un chauffe-eau électrique. Manipulez le groupe tous les 2 mois. Maintenez en bon état les joints sanitaires (silicone) autour des lavabos, baignoires et éviers afin d'éviter les infiltrations d'eau. Nettoyez régulièrement les siphons des lavabos, de la baignoire, de la douche, de l'évier afin d'éviter l'encrassement des évacuations.

> Le remplacement des joints, clapets et presse-étoupes des robinets sont à la charge du locataire.

Electricité :

Evitez de surcharger les prises électriques par des branchements multiples. Ils peuvent générer des accidents domestiques.



Installation électrique :

Toute intervention sur l'installation électrique de votre logement est interdite. Pour des raisons de sécurité chaque intervention doit faire l'objet d'une réparation réalisée par un prestataire agréé afin de garantir la fiabilité de l'installation.



Les conseils de "Répartou"

Vérifiez qu'il n'y a aucune fuite sur votre tuyauterie (robinetterie qui goutte, chasse d'eau qui fuit, traces d'humidité..). En cas de doute et si vous constatez une consommation d'eau élevée, pensez à faire des relevés d'index de votre compteur d'eau pendant des périodes où la consommation devrait être nulle (pendant la nuit, lors d'absence de votre logement...)

Exemple : relevez l'index le soir avant de vous coucher, vérifiez si le compteur a évolué le lendemain matin !



L'extérieur

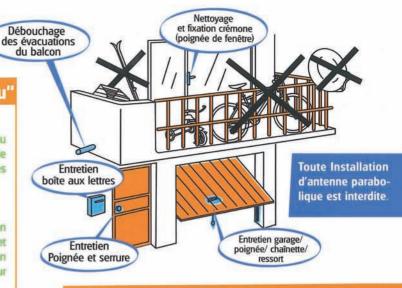
Les trucs et astuces de "Répartou"

Fenêtres, balcons, terrasses :

Tenez en parfait état de propreté les écoulements d'eau et évitez tout ruissellement sur la façade lors de l'arrosage de vos plantes. Veillez à enlever les mousses et autres végétaux pour les auvents et terrasses.

Garage, Cave, Grenier:

Si vous disposez d'un garage, d'une cave ou d'un grenier, vous devez en assurer la surveillance et l'entretien au même titre que l'appartement. Installez un système de fermeture pour la cave et/ou le grenier pour vous éviter tous désagréments.



Les conseils de "Répartou"

Evitez d'entreposer toutes sortes d'objets volumineux et disgracieux sur les balcons et terrasses afin de conserver un aspect extérieur correct de l'immeuble.





Les conseils de "Répartou"

Veillez à garder votre jardin propre et correctement entretenu. Respectez les hauteurs des haies et des arbres pour les jardins privatifs.

Lignes Téléphoniques directes

Pour mieux communiquer avec nous, vous avec la possibilité de joindre directement le service concerné en composant :

DEMANDE DE LOGEMENT MULHOUSE : 03 89 46 80 80

STRASBOURG: 03 90 40 47 37

ETAT DES LIEUX MULHOUSE : 03 89 46 65 18

STRASBOURG: 03 90 40 47 37

QUITTANCEMENT CHARGES 03 89 46 80 88

03 89 46 80 87

RECOUVREMENT CONTENTIEUX 03 89 46 65 12

03 89 46 63 14

MEDIATION ET PROXIMITE MULHOUSE: 03 89 46 65 18

STRASBOURG: 03 90 40 47 37

MULHOUSE: 03 89 46 65 08

03 89 46 65 10

STRASBOURG: 03 90 40 47 37



MAINTENANCE

AGENCE DE STRASBOURG

6 rue Staedel Tél. 03 90 40 47 37



Imprimerie MINIIPA - N